le district de la



Le District de la Saskatchewan

L'OUEST CANADIEN

FERMES

GRATUITES

Cent âcres de terre données GRATUITEMENT par le Gouvernement du Canada.

Pays superbe pour l'élevage, l'industrie laitière, etc.

RÉCOLTES EN 1901

Augmentation sur l'année précédente

809,084 Minots

❦ ❦ ❦

Récoltes immenses au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest: 109 millions de minots de céréales qui, avec les autres produits de la terre, ont rapporté aux cultivateurs 50 millions de Dollars.

DISTRICT DE LA SASKATCHEWAN.

Des trois districts qui forment les territoires du nord-ouest du Canada, savoir: l'Alberta, l'Assiniboine et la Saskatchewan, c'est ce dernier qui est le plus vaste.

Il couvre une superficie de 114,700 milles carrés, étendue presque aussi considérable que celle de- l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande; il est susceptible de faire vivre une population égale à celle de ces pays.

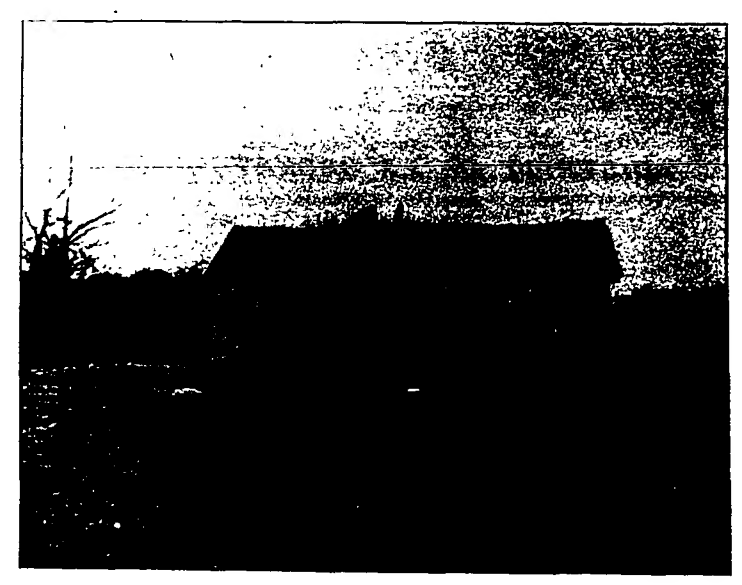
Un coup d'œil jeté sur la carte, fait voir qu'il s'étend depuis Manitoba et la Rivière Nelson à l'est, jusqu'à l'Alberta à l'ouest et qu'il est situé directement au nord du district de l'Assiniboine.

La rivière Saskatchewan coule au centre de cette vaste région, ainsi que son bras principal, celui de la Saskatchewan sud dont presque toute la partie navigable se trouve dans les limites de ce district.

TERRES AGRICOLES.

La partie sud de ce district, est formée de grandes plaines ou grandes prairies, mais en général, c'est une région partagée entre la prairie et la forêt où l'eau et le foin naturel abondent et tout à fait favorable, à raison de son climat et de son sol, à la production du blé, des bêtes à cornes et des moutons.

Ses principaux établissements sont ceux de Prince Albert, Rosthern, Duck Lake, Saskatoon, Shell River, Batoche, Stoney Creek, Carlton, Carrot River, Birch Hills, The Forks, St-Laurent, St-Louis de Langevin, et les districts de Battleford, où il y a presque partout d'excellentes terres offertes gratuitement comme homesteads, c'est-àdire aux colons désireux de vivre sur des terres du gouvernement.



Première habitation d'un nouveau colon.

POPULATION.

Pour prouver que ce pays se remplit rapidement d'excellents colons, il suffit de citer les chiffres suivants.

En 1891 la population du Nord-Ouest était de 66,799 âmes, et en 1901, de 158,940, soit une augmentation de 92,141. Ce sont presque tous des agriculteurs qui ont foi dans l'ouest canadien, comme pays agricole; ces colons venaient des Etats-Unis, d'Allemagne, de la Grande Bretagne de l'Irlande et d'ailleurs.

Récolte Merveilleuse dans la Saskatchewan en 1901.

Blé..	829,737	minots, par acre 28 minots
Avoine	579,542	minots, par acre 45 minots
Orge..	91,637	minots, par acre 34 minots
	1.500,916	

Il y a huit ans le capital de ce colon était de 500 dollars.



Les pommes de terre, les navets, les légumes de toutes espèces y poussent aussi très bien et en grande quantité. Les semailles y sont terminées fin mai, et la moisson commence vers la troisième semaine d'août; elle n'a jamais manqué, et les colons ont l'avantage d'avoir sur place un marché régulier où ils vendent leurs denrées à bon prix.



Légumes énormes.

Capacité des Elevateurs du Pacifique Canadien, embranchement de Prince Albert, T. N. O.

		Minots.
Wascana	Northern Elevator Co.	20,000
Wascana	Winnipeg Elevator Co.	27,000
Caven	Baker & Reid	25,000
Lumsden	Winnipeg Elevator Co.	25,000
Lumsden	Winnipeg Elevator Co.	25,000
Saskatoon	Baker & Reid (W. H.)	2,000
Osler	Baker & Reid (W. H.)	2,000
Hague	Baker & Reid (W. H.)	2,000
Rosthern	Dominion Elevator Co. (W. H.)	6,000
Rosthern	Lake Woods Milling Co.	25,000
Rosthern	P. Neufeldt	3,000
Rosthern	Baker & Reid	25,000
Duck Lake	Baker & Reid (W. H.)	2,000
Prince Albert	Hudson Bay Co.	16,000

ÉLEVAGE D'ANIMAUX.

Dans le District de Battleford on s'occupe de plus en plus de faire de l'élevage et chaque année on exporte de là des animaux gras en Europe.

CHARBON.

Sur plusieurs points le colon peut extraire du charbon ou l'acheter livrable à la gare du chemin de fer à raison de 2 à 3 dollars la tonne.

VILLES PRINCIPALES DE LA SASKATCHEWAN.

PRINCE ALBERT.

Population: 2,200 âmes. Chef lieu de cette division territoriale, situation superbe sur la rive sud du Bras Nord de la Saskatchewan, centre d'une vaste région agricole.

Un embranchement de chemin de fer la relie à Régina; cette ville est aussi le terminus projeté de l'embranchement Nord Ouest du Pacifique Canadien venant du Portage Laprairie, Manitoba.

Le Canadian Northern reliera aussi ce dernier endroit à Prince Albert. Cette ville pourvue d'une charte en 1886, est éclairée à l'électricité, compte un bon nombre de magasins, d'églises, d'écoles, trois scieries, deux grandes minoteries pouvant moudre chacune cent barils par jours, deux grandes brasseries, des journaux, etc. En 1887 on y a établi une usine de légumes secs, laquelle fournit un excellent débouché aux jardiniers de l'endroit. Prince Albert est une tête de section de la police à cheval.

BATTLEFORD.

Population: environ 600 habitants. C'est aussi une ville d'une situation agréable sur le delta de la Rivière Battle à l'ouest; on y trouve une scierie, un poste de police, une école industrielle pour les Indiens, de bons hôtels, etc. Elle est au centre d'un excellent pays d'élevage.

DUCK LAKE.

Sur le chemin de fer, à 40 milles de Prince Albert; ville prospère, centre d'un excellent pays agricole; on y voit un élévateur, et une minoterie.

ROSTHERN.

Nouvelle ville où l'on a construit deux élévateurs, on y trouve trois hôtels et de nombreuses pensions. La construction de maisons, etc., dans cette ville a employé 2,500,000 pieds de bois qui venait presque tout de Prince Albert. Le commerce de machines agricoles y est énorme. Cette ville possède une minoterie capable de moudre 75 barils par jour; on y trouve une spacieuse maison où les immigrés sont reçus et hébergés à leur arrivée dans la région.

Ville typique d'un district neuf.

CLIMAT.

Est-il salubre ?

Certes oui, sans aucun doute.

Ce vaste pays sous un air sec et clair, très ensoleillé, avec une altitude (variant de 1,402 pieds à 3,890 pieds audessus du niveau de la mer) et des brises rafraîchissantes qui soufflent sur ces plaines est un des plus salubres du monde. La malaria y est inconnue et il n'y a pas de maladie particulière à cette région. L'hiver y est parfois rigoureux surtout entre décembre et mars le thermomètre descendant alors beaucoup au-dessous zéro. Mais grâce aux maisons confortables, et à des vêtements appropriés au climat le colon de la Saskatchewan brave les rigueurs de l'hiver.

La neige toujours fine et sèche y tombe en couches de quelques pouces seulement. Les mois d'été y sont très chauds, le thermomètre montant parfois à plus de cent degrés à l'ombre; les nuits en revanche toujours fraîches permettent à l'homme de se reposer parfaitement.

GOUVERNEMENT ET IMPÔTS.

C'est le peuple qui gouverne dans les territoires. Tout individu né sujet Britannique ou naturalisé ayant atteint l'âge de 21 ans, et ayant résidé au moins pendant un an dans les territoires du Nord-Ouest, a droit de voter.

Le gouvernement local dépense ses revenus pour des travaux publics -- ponts et routes — pour l'administration de la justice, l'éducation, les sociétés d'agriculture, pour l'importation d'animaux de race, pour les hôpitaux, etc. L'ensemble des impôts pour toutes ces fins, sur un quart de section de 160 âcres dépasse rarement 7 à 8 dollars par année.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le gouvernement ouvre une école à la demande d'au moins quatre résidents de fait, qui doivent compter dans leurs familles réunies douze enfants entre les âges de cinq et seize ans.

Le premier labourage sur la prairie.

OPINIONS SUR LE PAYS

DE FERMIERS DU MICHIGAN

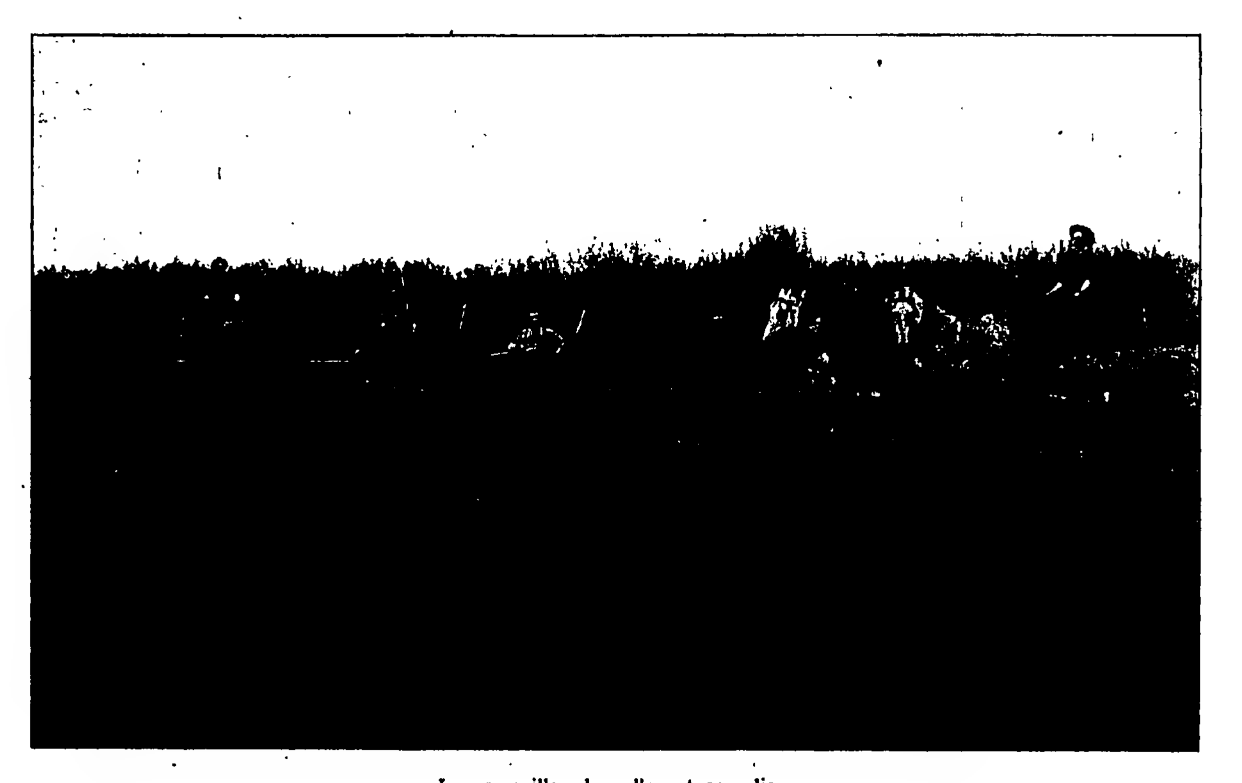
Winnipeg, 15 juillet 1901.

J. Obed Smith,
Commissaire de l'Immigration à Winnipeg.

Cher Monsieur,

En notre qualité de délégué de Manchester Washtenaw, County, Michigan, nous avons parcouru le Nord Ouest dans le but de nous assurer si les rapports que l'on fait sur les avantages qu'il offre à la colonisation étaient vrais ou faux. Nous espérons que ceux qui liront notre relation de voyage y trouveront des motifs qui les engageront à venir partager les excellentes occasions de faire fortune que présente le grand territoire. Voilà en resumé l'impression que nous laisse un voyage de trois mois dans ce pays.

Nous nous mîmes en route le 24 juin et comme nous voulions examiner le pays à fond avant de revenir au logis, nous fîmes connaître notre intention en arrivant à Winnipeg. A notre demande la compagnie du chemin de fer nous fournit les moyens de nous rendre à Prince Albert, Saskatchewan. Notre examen se porta d'abord sur la région de Didsbury, Alta., qui nous parut surtout adaptée à l'élevage et à l'industrie laitière. Nous avons vu plusieurs fermiers de ce district. Après avoir quitté Régina, nous avons examiné le pays au nord dans la direction de Lumsden, et Balgonie, où les moissons donnaient les plus belles espérances. Continuant notre route par la voie de Regina et de Long Lake, nous arrivâmes à Saskatoon où l'on traverse le bras sud de la Saskatchewan; c'est le pays qui nous a plu davantage parmi ceux que nous avons vus. Nous fîmes une promenade de dix huit milles dans la direction du Nord Ouest, en traversant la colonie Smith. Voilà un district étonnant; moissons superbes, grains et légumes parfaits. Les colons les plus anciens possèdent de bonnes bâtisses et semblent jouir d'une grande pros-



Les semailles dans l'ouest canadien.

périté, le fait est que nous trouvâmes ce que nous cherchions: un excellent pays. Bien que le sol varie — léger ici, rocailleux ailleurs, terre forte plus loin, en général, il ne laisse rien à désirer. Le foin et l'eau abondent, et on trouve du bois près des rivières et sur les îles. Nous avons décidé de nous établir ici, et nous conseillons à nos amis d'en faire autant. Puisse ce rapport attirer vers ce district l'attention de ceux qui cherchent des terres, et nous pouvons en toute sincérité leur conseiller de s'y établir. Ils y trouveront leur avantage. En notre qualité de cultivateurs de bonnes terres dans le Michigan, nous sommes arrivés à la conclusion que bien cultivé, le Nord Ouest Canadien peut produire tout ce que l'on veut.

Bien à vous,

J. E. BLUM.
J. GRUMPER.

SASKATOON.—Endroit Idéal.

SASKATOON, 26 septembre 1901.

J'ai passé plusieurs années dans différents Etats du nord, de l'ouest, et du sud-ouest des Etats-Unis et aussi dix-neuf ans dans le Nord Ouest Canadien, dont dix-sept comme cultivateur dans le district de la Saskatchewan près de la petite ville aujourd'hui prospère de Saskatoon et je suis heureux de dire à son éloge qu'il n'y a nulle part dans l'Amérique du Nord un endroit qui offre une plus heureuse perspective que les environs de Saskatoon à l'homme laborieux.

La terre y est de première qualité, l'eau abondante, pure, excellente et à la portée de tous. C'est un pays sans pareil pour l'agriculture mixte et l'élevage. J'ai eu dix-sept récoltes de blé avec un échec partiel seulement, au début alors que le nord ouest nous était peu connu et qu'un outillage convenable nous

Les enfants de l'avenir.

faisait défaut. Il m'a été possible de récolter les légumes potagers les plus délicats; quant aux arbres fruitiers, j'en ai planté des milliers sans presque en perdre.

Ne dépensez pas votre argent sur *une ferme louée,* à travailler au profit d'autrui, mais venez à Saskatoon et soyez propriétaire de votre terre.

Si les circonstances vous forcent à louer une ferme, louez-en une où le prix du bail ne dévorera pas les profits de la terre, et ne vous enlèvera pas le pain de la bouche comme cela se voit dans l'est et aux Etats-Unis.

J. J. CASWELL.



Première période de colonisation.

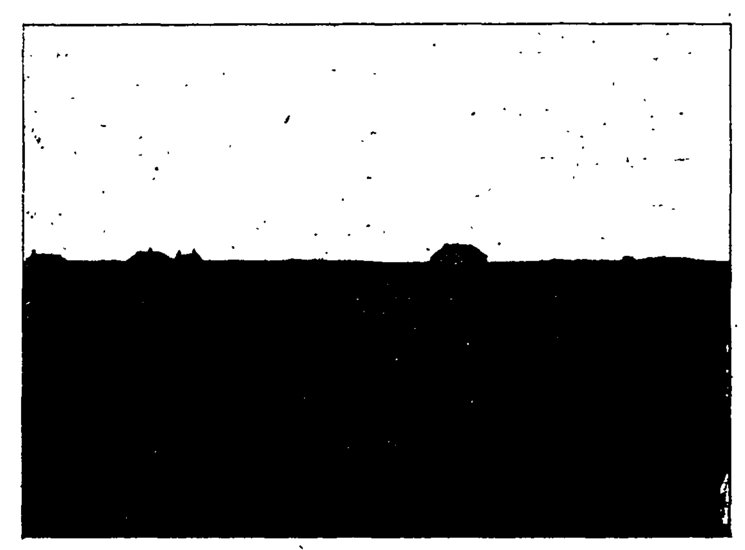


LE NORD-OUEST CANADIEN.

Transport par Chemins de Fer à bon marché.

Un colon venant d'un pays étranger qui désire avoir une ferme au Manitoba ou dans les territoires du Nord-Ouest Canadien, doit pour obtenir la faveur des tarifs de transport les moins élevés, se procurer un certificat d'un agent du gouvernement canadien, acheter un billet au point le plus rapproché du Pacifique Canadien, et arrivé là, présenter son certificat pour avoir un billet pour lui et sa famille jusqu'à sa destination dans le Canada ouest. Ce billet lui coûtera fort peu, comme il pourra le savoir de l'agent avant son départ. Si le colon après s'être assuré d'une terre désire retourner chercher sa famille on lui accordera le même privilège.

On peut obtenir des renseignements sur les tarifs réduits chargés sur les effets des colons par wagons, ou moins d'un wagon, en s'adressant à l'agent du gouvernement Canadien ou à tout agent du Pacifique Canadien ou des autres lignes.



Deuxième période de colonisation.

Effets dè Colons, Francs de Droits.

L'article No 455 du tarif des douanes du Canada donnant la franchise aux effets des colons se lit comme suit:

" Sont exempts de droits, les habillements, les meubles, les livres, les outils, machines pour les métiers, le commerce ou toute occupation, les instruments de musique, les machines à coudre, les fusils qui ont servi aux colons, au moins six mois avant son arrivée au Canada, machines à écrire, animaux, bicyclettes, charrettes, et autres véhicules, instruments agricoles, ayant servi au colon au moins six mois avant son départ pour le Canada, mais cette exemption ne s'étend pas aux machines ou articles importés pour servir dans une manufacture ou pour être vendues.

Pourvu que tout article sujet aux droits admis comme effets de colon ne jouisse pas de ce privilège à moins qu'il n'ait été importé avec le colon à son premier voyage et ne soit pas vendu ou placé de toute autre manière sans payer de droits, avant douze mois d'usage au Canada, pourvu aussi que d'après les règlements faits par le commissaire des douanes, les animaux importés à Manitoba, ou dans les territoires du Nord Ouest par des colons soient libres de droits, jusqu'à ce que le contraire ait été ordonné par le gouverneur en conseil.

Effets de colons.—Tarifs de fret sur le Pacifique Canadien.

RÈGLEMENTS.

(1) Les règlements de ce tarif sont sujets aux avis et conditions de transport imprimés dans les formules de connaissement de la compagnie et ne s'appliquent qu'aux effets consignés à des colons de fait et ne comprennent nullement le transport depuis les gares où ce service est fait par les agents de camionnage de la compagnie de chemin de fer.



Troisième période de colonisation.

(2) Un wagon chargé d'effets de colon aux termes de ce tarif peut comprendre les choses suivantes ici décrites pour l'utilité des colons, savoir: animaux vivants, un nombre quelconque ne dépassant pas dix tous comptés, bêtes à cornes, veaux, moutons, porcs, mules ou chevaux, meubles de maison, effets personnels (d'occasion), wagon ou autres véhicules (d'occasion), machines aratoires et outils de seconde main, bois, et bardeaux, ne dépassant pas dans leur ensemble 2,500 pieds ou leur équivalent, ou au lieu de ce bois et bardeaux, il est permis d'expédier une maison portative, grain de semence, un petit nombre d'arbres où d'arbustes, un petit nombre de volailles vivantes ou d'animaux domestiques, et la nourriture nécessaire au bétail dans le voyage. Cependant, ces tarifs réduits à l'usage du colon ne s'appliqueront pas au transport, aux voitures d'occasion, aux buggies, aux instruments aratoires, ou aux outils à moins qu'ils ne soient expédiés avec des meubles.

(3) Louage de wagons et emmagasinage de marchandises dans les wagons.

En vertu de ce tarif lorsque les marchandises doivent être chargées par le consignataire ou débarquées par le destinataire 1 dollar par wagon par jour ou fraction de jour devra être payé pour tout délai excédant 48 heures pour le chargement et le déchargement; cette somme sera ajoutée aux taux énumérés plus haut et formera une part des frais qui devront être perçus par les voituriers.

(4) Si le nombre d'animaux dépassait dix, les animaux en plus devront payer proportionnellement au taux fixé pour la charge du wagon, et au-dessous de ce taux selon le tarif des effets du colon.

Mais l'ensemble des frais de transport d'un tel wagon ne devront pas excéder le taux régulier de transport d'un wagon chargé entièrement d'animaux.

(5) Permis gratuits.

L'homme préposé à la garde des animaux pour les nourrir et les abreuver durant le voyage, recevra un billet de passage gratuit. Quand des animaux formeront partie du fret d'un wagon,



La recompense du cultivateur.

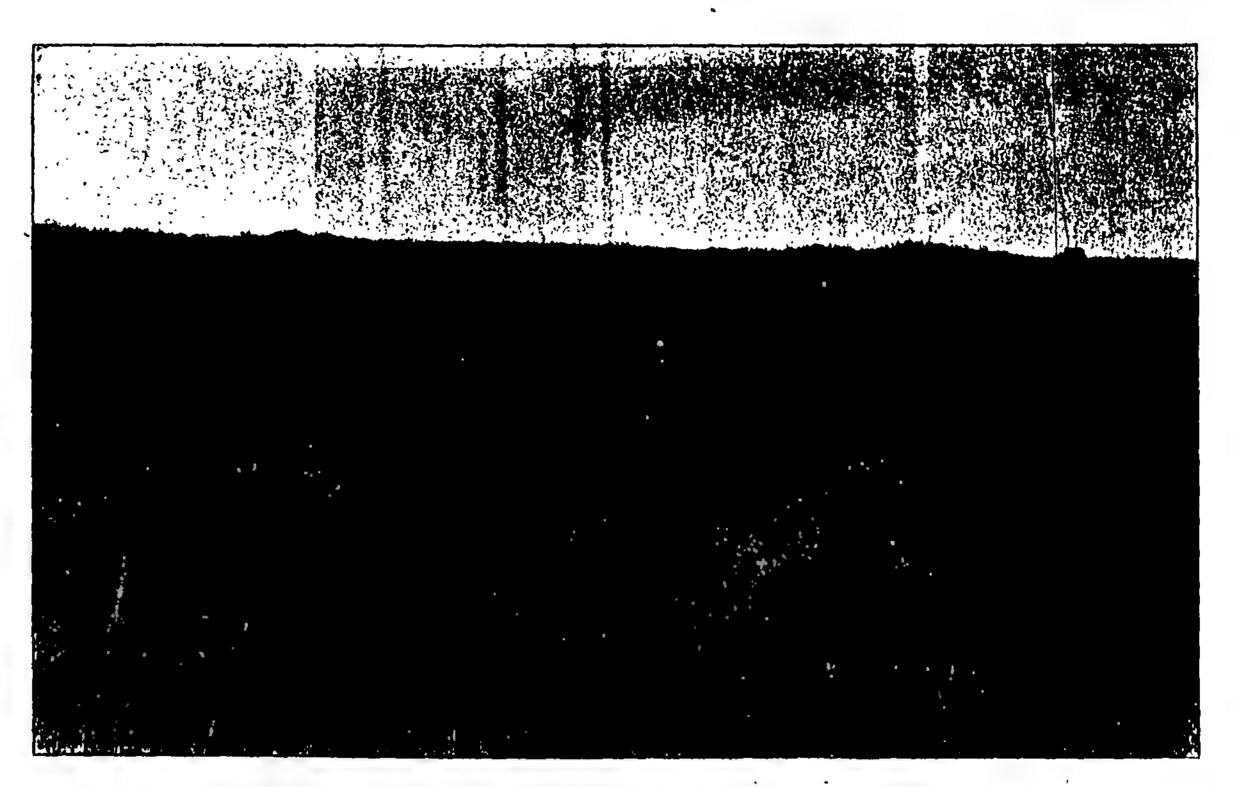
les agents se serviront de la formule ordinaire de contrat pour le transport d'animaux vivants.

(6) Chargement incomplet de wagon.—Le chargement incomplet signifiera qu'il ne s'applique qu'à des meubles d'occasion, voitures à quatre roues, ou autres véhicules d'occasion et aux machines, instruments et outils de ferme de seconde main. Les tarifs pour effets de colon ne s'appliqueront pas cependant aux wagons, buggies, machines, instruments, ou outils de ferme, à moins qu'ils ne se trouvent avec des meubles; les effets moindres qu'une charge de char doivent être adressés lisiblement. Les marchandises telles que les épiceries, les provisions, les articles de ferronnerie, etc., etc., aussi les machines, les outils, les voitures s'ils sont neufs ne seront pas considérés comme effets de colons et leur transport sera payé aux taux ordinaires.

Bien que le Pacifique Canadien désire encourager libéralement les colons en ce qui regarde la variété d'effets qu'ils voudraient faire transporter et aussi en leur accordant des taux réduits il est aussi du devoir de la compagnie de protéger les marchands du Nord Ouest, de prévenir autant que possible l'introduction de toutes espèces de marchandises confondues avec les effets personnels du colon. C'est pourquoi les agents aux gares d'embarquement et de destination, ont reçu instruction d'interdire le transport d'objets prohibés et de voir à ce que l'ensemble du poids de la charge d'un wagon soit porté sur le connaissement, lorsque celle-ci dépasse 24,000 livres.

(8) Charge sur le dessus d'un wagon.—Les agents ne doivent permettre en aucun cas de placer des articles quelconques sur le dessus d'un wagon à marchandises ou à bétail, ce qui serait dangereux et est absolument défendu.

(9) Pour que les effets de colons aient droit à des tarifs réduits, il ne faut pas qu'il en soit débarqué une partie quelconque en route. Le chargement entier doit se rendre à la gare à laquelle il a été consigné.

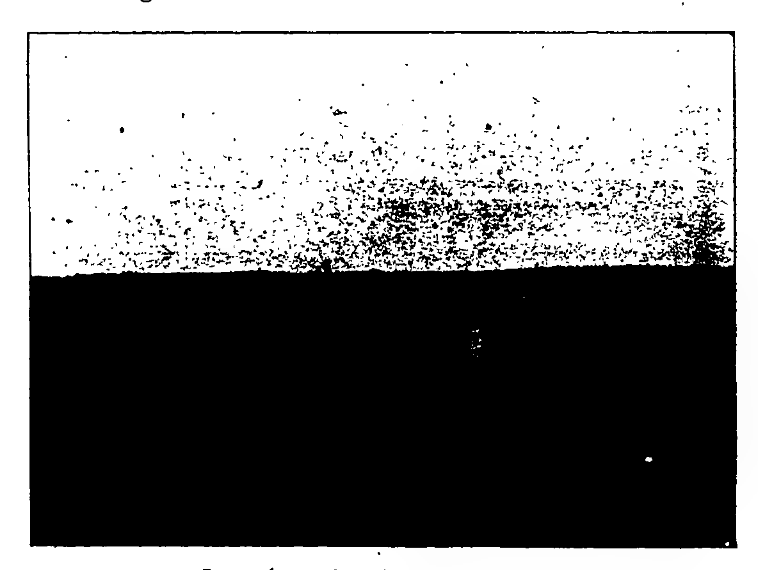


Champ de blé en gerbes.

(10) Les taux réduits sur effets de colons s'appliquent à toute consignation occupant un wagon et pesant 24,000 livres ou moins, au-delà de ce poids, l'excédent paiera les prix ordinaires.

(11) Taux minimum.— Le taux minimum sur toute consignation équivaudra à celui de cent livres aux taux ordinaires de première classe.

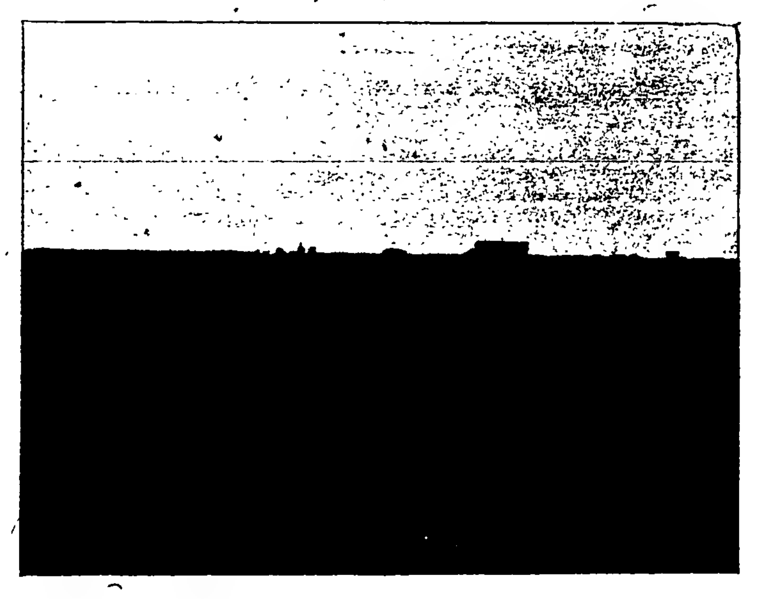
(12) Les effets de colons venant de lignes en correspondance avec le Pacifique Canadien devront payer plein prix en arrivant sur cette ligne.



La moisson dans la Saskatchewan.

La Quarantaine et le Bétail.

Jadis on faisait faire, à la frontière, une quarantaine de trois mois au bétail en santé, mais ce règlement n'existe plus c'est autant de retard et de dépenses épargnés aux colons.



Champ d'avoine.

HOMESTEAD.

Concessions de Terres Gratuites.

LEURS REGLEMENTS.

Toute section portant un nombre pair [redacted] des terres du Canada dans le Manitoba ou les territoires du Nord Ouest, sauf 8 et 26, qui n'a pas déjà été réservée comme *homestead* ou comme terres à bois pour les colons ou pour toutes autres fins, peut être prise comme homestead par toute personne seule, chef d'une famille ou par tout individu du sexe masculin étant âgé de plus de 18 ans jusqu'à concurrence d'un quart de section plus ou moins.

ENREGISTREMENT.

L'enregistrement d'un homestead peut se faire par le concessionnaire lui-même, au bureau local des terres du district dans lequel se trouve la terre qui a été choisie ou si le colon le désire, il peut obtenir en s'adressant au ministre des Terres à Ottawa, au Commissaire d'Immigration ou à l'agent local pour la région ou la terre se trouve, l'autorisation de faire enregistrer son homestead par une autre personne. L'honoraire de l'enregistrement est de 10 dollars.

HOMESTEAD.

Concessions de Terres Gratuites.

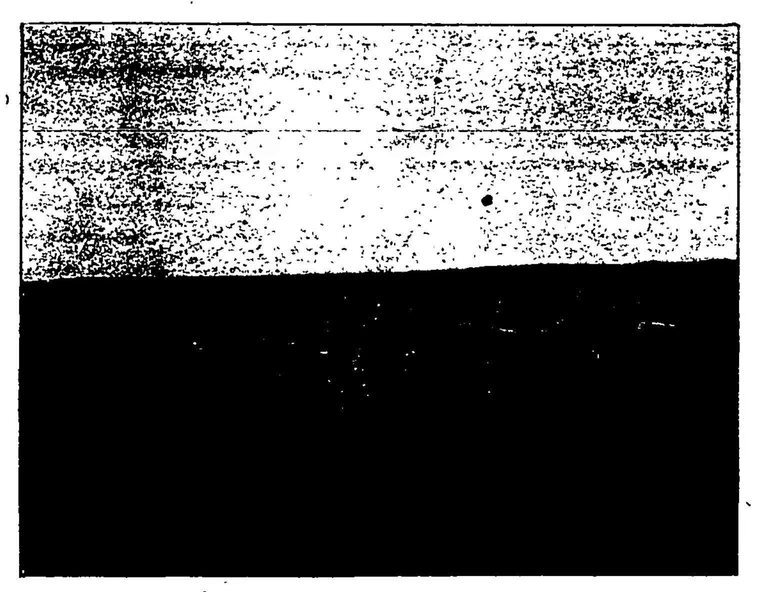
CONDITIONS.

En vertu de la loi actuelle, le colon doit remplir une des conditions qui suivent pour avoir droit à une concession gratuite.

(1) Il lui faut résider sur la terre pendant six mois chaque année et la cultiver et cela durant trois ans.

(2) Si le père (ou la mère, le père étant défunt) de toute personne susceptible de faire enregistrer un *homestead,* réside sur une ferme sise dans le voisinage des terres que cette personne a choisie comme *homestead,* il peut être satisfait aux exigences de la loi, relativement à la résidence avant d'obtenir des lettres patentes si cette personne demeure avec son père ou sa mère, ou

(3) Si le colon réside de fait sur une ferme, "sa propriété, avoisinant son homestead" il peut remplir les conditions de la loi relative à la résidence, en demeurant sur la dite terre.



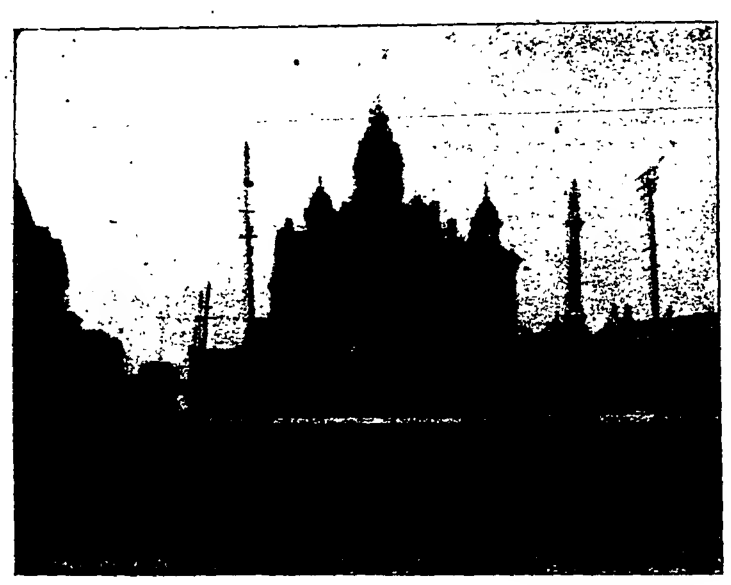
L'élevage en grand dans les plaines de l'ouest.

Les Demandes pour Lettres Patentes.

Devront être faites à l'agent local, le sous agent, ou l'inspecteur des homesteads avant la fin des trois ans. Cette demande doit être précédée d'un avis de six mois adressée au Commissaire des Terres à Ottawa, la lui faisant connaître.

RENSEIGNEMENTS.

Les immigrés nouvellement arrivés pourront obtenir au bureau d'Immigration à Winnipeg ou à tout bureau des terres au Manitoba ou dans les territoires du Nord Ouest, des renseignements sur les terres qui peuvent être données comme homestead, et



Hôtel de ville, Winnipeg, Manitoba.

aussi des officiers, des avis et de l'aide pour s'assurer des terres qui leur conviendraient et cela sans frais Ils peuvent aussi obtenir des renseignements complets sur les terres, le bois, le charbon, les lois sur les mines et aussi sur les terres du Canada situées dans la zone du chemin de fer dans la Colombie Britannique en s'adressant à un des agents dont les noms se trouvent au dos de cette feuille, ou à un des agents des terres du Canada, au Manitoba ou des territoires du Nord Ouest.

N.B.— Outre les terres données gratuitement auxquelles se rapportent les renseignements mentionnés ci-dessus, on peut trouver dans ces pays à acheter, ou à louer des milliers d'acres de terre en s'adressant à des compagnies de chemins de fer, ou à d'autres corporations ou à des maisons particulières de l'ouest du Canada.

UNE ARMÉE de NOUVEAUX COLONS.

Durant la dernière saison une foule de délégués cherchant des terres ont parcouru le pays en tous sens. Presque chaque train quittant Regina pour le Nord, depuis le commencement de l'hiver traînait plusieurs wagons chargés d'effets de colons, et l'on peut s'attendre qu'au printemps, la Saskatchewan soit envahie par une armée de nouveaux colons.



Elevateur en voie de construction.

POUR PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

SUR LES

Tarifs de Chemins de Fer, Terres disponibles,

ET

Asiles pour colons à leur arrivée

S'ADRESSER :

Au Surintendant de l'Immigration, Ottawa, Canada.

Au Commissaire de l'Immigration, Winnipeg, Manitoba, Canada.

Ou aux Agents dont les noms suivent :

ETAT-UNIS.

M. V. McINNES, No. 2 Avenue Theatre Block, Detroit, Michigan.

JAMES GRIEVE, Spokane, Washington.

J. S. CRAWFORD, 214 W. Ninth St., Kansas City Missouri.

BENJAMIN DAVIES, Great Falls, Montana.

T. O. CURRIE, Room 12B., Callahan's Block, 203 Grand Avenue, Milwaukee, Wisconsin.

C. J. BROUGHTON, 430 Quincy Building, Chicago, Illinois.

J. M. McLACHLAN, 307 Third St., Wausau, Wisconsin.

H. M. WILLIAMS, 20 Law Building, Toledo, Ohio.

W. V. BENNETT, 801 New York Life Building Omaha, Nebraska.

W. H. ROGERS, Box 116, Watertown, South Dakota.

E. T. HOLMES, 315 Jackson Street, St. Paul Minnesota.
C. PILLING, 317 Kitson Avenue, Grand Forks, North Dakota.
J. C. DUNCAN, Room 6, Big Four Building, Indianapolis, Indiana.
R. A. BURRIS, Port Arthur, Ont.
C. A. LAURIER, Marquette, Michigan.
C. O. SWANSON, Scandinavian Agent, 315 Jackson St., St. Paul, Minnesota.

GRANDE-BRETAGNE.

W. T. R. PRESTON, Canadian Commissioner of Emigration, 11 and 12 Charing Cross, London, W. C.
ALFRED JURY, 15 Water St., Liverpool.
G. H. MITCHELL, Canadian Government Emigration Agent, Newton Chambers, Birmingham.
H. M. MURRAY, The Western Mail Building, Cardiff, Wales.

JOHN WEBSTER, Canadian Commissioner of Emigration, 14, Westmoreland St., Dublin, Irelande.
EDWARD O'KELLY, Canadian Government Emigration Agent, Belfast, Irlande.

Agents d'Immigration :

FRANCE

PAUL WIALLARD,
10, Rue de Rome, Paris.

BELGIQUE

D. TREAU DE COELI,
Rue de Sonci, Anvers.

Agents de Rapatriement :

REV. M. BLAIS, O.M.I.,
Bureau de l'Agent d'Immigration de la Puissance, Montréal, P.Q.

REV. H. L. VACHON, O.M.I.,
Beauharnois, P.Q.

REV. L. LAGANIÈRE, O.M.I.,
Bureau de l'Agent d'Immigration de la Puissance, Montreal, P.Q.

A. RIBOUT,
Mattawa, Ont.

DAMASE GAUTHIER,
Laurentides, P.Q.

Imprimé par autorité de l'Hon. Clifford Sifton, Ministre de l'Intérieur,
1904.